PAYET
Prestations - Formations

L'HUMAIN AU COEUR DE LA FORMATION

LIVRET D'ACCUEIL 2021/2022

Version 3 août 2021

BENOIT PAYET PRESTATION FORMATION
SIREN : 847 956 323 - Organisme enregistrée sous le N° 04973229397
N° 6 Route Nationale 97425 LES AVIRONS / 10 Rue des Porcelaine 97441 SAINTE SUZANNE

06.93.45.00.55 – benoitpayet.pf@gmail.com - www.bppf.fr

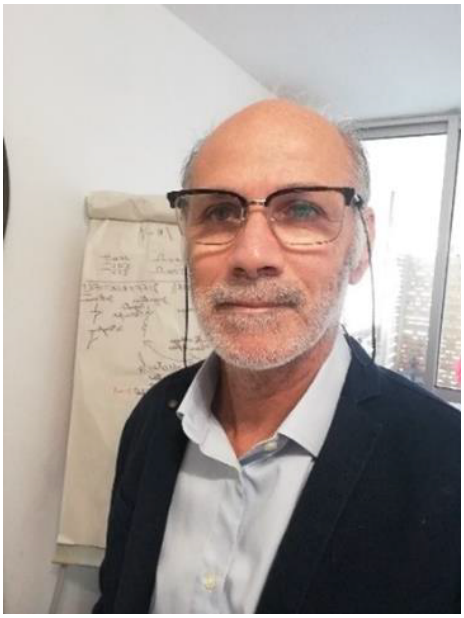
PAYET
Prestations - Formations

MOT D'ACCUEIL

Tout au long de votre vie professionnelle, vous êtes amenés à vous former.
Lorsque vous êtes salariés, votre employeur vous accompagne dans ce parcours ; il l'obligation de vous former, il vous donne les moyens de le faire sur votre temps de travail.
Les objectifs de formation peuvent être les suivantes :

- Assurer la sécurité au travail
- Veiller au maintien de votre santé au travail
- Développer vos compétences, les réactualiser au regard de l'évolution technologiques et législatives
- Maintenir votre capacité à occuper le poste, etc.

Dans le cadre d'une création d'entreprise dans le domaine de la restauration, ou de la mise aux normes de votre établissement, la démarche de formation vous permettra de finaliser votre projet.
Quel que soit votre projet, BPPF est heureux de vous accueillir et de vous accompagner.



Ce livret a pour but de vous présenter l'organisme et de vous transmettre les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation :
- organisation pratique,
- organisation pédagogique.

En tant que Président, je m'engage à tout mettre en œuvre pour vous donner les moyens de suivre sereinement votre formation et rester attentif à vos attentes. Je souhaite vous rendre acteur.

Ma devise :
« L'humain au cœur de la formation ».
Je vous souhaite une très bonne formation.

Benoît PAYET
BPPF

BENOIT PAYET PRESTATION FORMATION
SIREN : 847 956 323 - Organisme enregistrée sous le N° 04973229397
N° 6 Route Nationale 97425 LES AVIRONS / 10 Rue des Porcelaine 97441 SAINTE SUZANNE

06.93.45.00.55 – benoitpayet.pf@gmail.com - www.bppf.fr

Version 3 août 2021

PAYET
Prestations - Formations

SOMMAIRE

01 Présentation BPPF

1.1 Présentation générale
1.2 Les moyens de contact

02 Présentation de l'offre de formation

2.1 Les formations proposées
2.2 Démarche de formation
2.3 Le déroulement de votre formation
2.4 L'engagement de la qualité

03 La démarche pédagogique

04 Les moyens pédagogiques

05 Les lieux de formations

5.1 Déploiement
5.2 Les prestations proposées

06 Le règlement intérieur

Version 3 août 2021

BENOIT PAYET PRESTATION FORMATION
SIREN : 847 956 323 - Organisme enregistrée sous le N° 04973229397
N° 6 Route Nationale 97425 LES AVIRONS / 10 Rue des Porcelaine 97441 SAINTE SUZANNE

06.93.45.00.55 – benoitpayet.pf@gmail.com - www.bppf.fr

PRÉSENTATION DE BPPF

1. Présentation générale

Raison sociale : BPPF
Forme juridique : SASU
Organisme enregistré sous le N°04973229397
Code APE : 8559 A
Président : Benoit PAYET
Adresse administrative : 6 route nationale 1
97425 LES AVIRONS

2. Les moyens de contacts

Dans les différentes étapes de votre projet de formation vous pouvez me contacter (Benoît PAYET) via :

- Site internet : www.bppf.fr
- Téléphone : 06 93 45 00 55
- Mail : benoîtpayet.pf@gmail.com
- Facebook : BPPF

PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION

1. Les formations proposées

BPPF vous propose des formations dont les visées sont la santé et la sécurité au travail.
Les intitulées de formations sont les suivantes :
➤ Hygiène alimentaire,
➤Habilitation électrique,
➤ Sauveteur secouriste du travail (SST),
➤ Incendie.

Les sessions de formations se déroulent en présentiel en extra ou intra-muros et durent d'une à trois journées.
Elles donnent lieu à une attestation de formation et/ou un avis d'habilitation.

2. Démarche de formation

Votre inscription sur les sessions de formation est effectuée par différents moyens :
➤ le responsable formation de votre entreprise,
➤ mon compte formation,
➤ Formanoo
➤ le site de BPPF.

BENOIT PAYET PRESTATION FORMATION
SIREN : 847 956 323 - Organisme enregistrée sous le N° 04973229397
N° 6 Route Nationale 97425 LES AVIRONS / 10 Rue des Porcelaine 97441 SAINTE SUZANNE

06.93.45.00.55 – benoitpayet.pf@gmail.com - www.bppf.fr

Version 3 août 2021

Un accompagnement de proximité (par téléphone ou par mail) vous permet de régler les démarches administratives et de planifier votre inscription à la formation en articulant les délais impartis par les financeurs et vos disponibilités.

L'entreprise a recueilli en amont vos attentes et besoins et vous a positionné sur une prestation. Lorsque vous faites individuellement la démarche de formation, le formateur fera, par téléphone, un diagnostic de votre demande et vous orientera vers la session de formation adaptée.

Au moment de l'inscription, différents documents relatifs à la formation :
➤ devis,
➤ plan de formation et programme dans lequel sont détaillés les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens ainsi les modalités d'évaluations,
➤ convention,
➤ Règlement intérieur,
➤ convocation,

sont transmis par e-mail soit au responsable de formation de votre entreprise ou à votre adresse.

3. Le déroulement de votre formation

En début de formation, le formateur vous remet la fiche technique de formation et le livret d'accueil.

La phase d'accueil débute par un échange informel autour d'une collation offerte. Elle se poursuit par l'entrée en formation avec en amont les points d'organisations, les présentations, l'expression des attentes. Ces phases visent à instaurer un climat favorisant votre libre expression. Elles ont aussi pour objectif de vous positionner en tant qu'acteur de votre formation.

Une évaluation de départ vous est proposée, non pas dans une visée de contrôle mais bien dans l'objectif d'adapter le contenu et les outils.
Tout au long de la formation, vous réaliserez des évaluations continues. Celle-ci ont pour but de vérifier l'atteinte des objectifs et dans le cas contraire, de procéder à des remédiations, d'adapter les moyens et les modalités pédagogiques.

La formation se clôture par une évaluation de vos connaissances et /ou de vos savoirs faire : mise en situation. Une évaluation qualitative vous est aussi proposée afin de réaliser des actions correctives de la prestation.

Vous recevrez une attestation de formation. Selon votre situation, un compte rendu et un avis sont adressés à l'employeur et lui permet de procéder à la démarche d'habilitation.

BENOIT PAYET PRESTATION FORMATION
SIREN : 847 956 323 - Organisme enregistrée sous le N° 04973229397
N° 6 Route Nationale 97425 LES AVIRONS / 10 Rue des Porcelaine 97441 SAINTE SUZANNE

06.93.45.00.55 – benoitpayet.pf@gmail.com - www.bppf.fr

4. L'engagement de la qualité

BPPF a été récompensé pour la qualité de son travail par l'obtention du référencement Datadock.

PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Les objectifs de formation sont élaborés en adéquation avec les référentiels et tiennent compte des évolutions réglementaires.
La pédagogie appliquée est basée sur les expériences et connaissances des stagiaires et a pour objectif de les rendre acteurs de leur formation. Cet objectif implique d'élaborer des cours et des supports favorisant le partage d'expériences, la participation active.

La démarche pédagogique retenue est la suivante :
➤ Méthode participative, interrogative, démonstrative
➤ Partage d'expériences
➤ Apports théoriques, supports de cours (livret pédagogique)
➤ Etudes de cas, mise en situation

Cette démarche s'appuie sur les moyens pédagogiques et techniques d'animations suivants :
➤ Technique de brainstorming avec post it
➤ Kahoot
➤ Paperboard
➤ PowerPoint
➤ Supports vidéo
➤ Matériels pour mise en situation réelle
➤ Jeu de rôle

LES MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formateur au sein de mon organisme de formation, je réponds aux critères suivants :

✓ Certificat de formateur SST actualisé
✓ Certificat de compétences de formateur de PAE 3
✓ Brevet national de Moniteur de Premiers Secours
✓ Attestation des bases de prévention des risques de l'INRS
✓ Diplôme d'électricien
✓ 10 ans d'expérience dans le domaine de la formation pour adultes
✓ Expérience de gérant de restaurant

BENOIT PAYET PRESTATION FORMATION
SIREN : 847 956 323 - Organisme enregistrée sous le N° 04973229397
N° 6 Route Nationale 97425 LES AVIRONS / 10 Rue des Porcelaine 97441 SAINTE SUZANNE

06.93.45.00.55 – benoitpayet.pf@gmail.com - www.bppf.fr

Version 3 août 2021

✓ Présentateur de recette sur St-Leu TV, émission KIZINE LA KAZ
✓ Partenaire et intervenant sur le site « Voyage Culinaire Réunion et du Monde » VCRM
✓ Actualisation de mes connaissances dans les domaines d'activité sur les sites garants des référentiels de formations, par l'intermédiaire d'abonnement d'un magazine professionnel et d'échange de bonne pratique avec un groupe de formateurs via internet
En fonction des demandes de formation, je collabore avec un formateur indépendant recruté pour ses qualités, son expérience professionnelle, ses diplômes et sa maîtrise du domaine qu'il anime.

LES LIEUX DE FORMATIONS

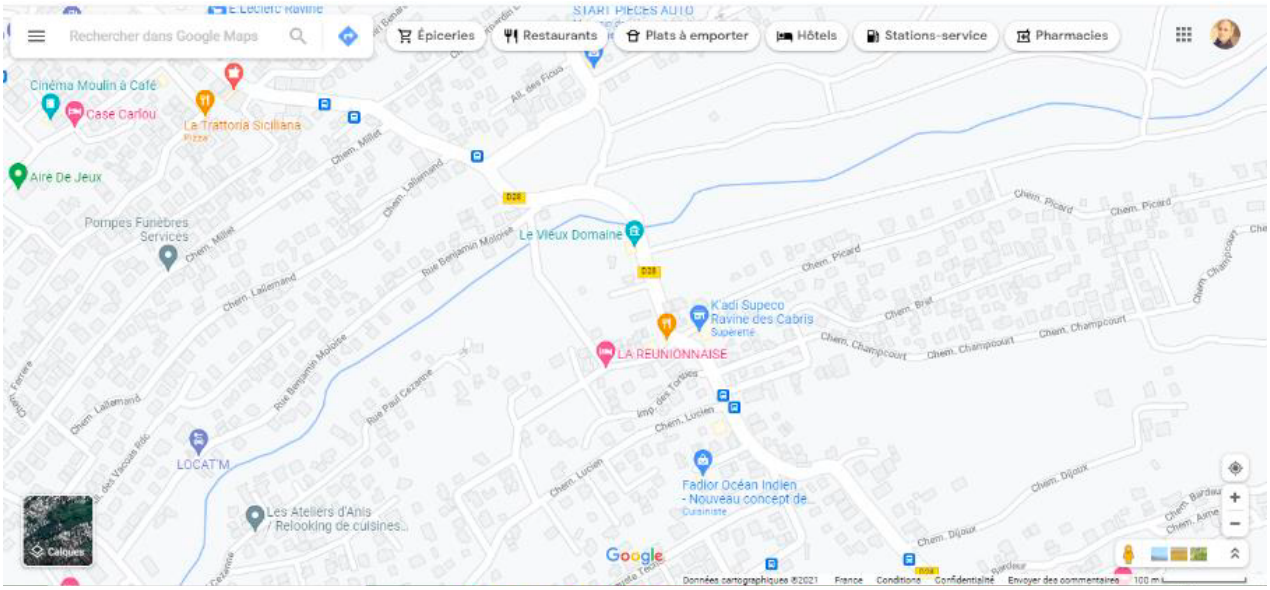
1. Déploiement

Les formations peuvent se dérouler au sein de votre entreprise ou sont dispensées sur les secteurs Sud et Est
Un partenariat avec des acteurs de ces territoires, acté par une convention, permet de vous proposer un accueil dans des salles équipées.

L'adresse du partenaire Sud est la suivante :
➤ **Le Vieux Domaine**

76 Chemin Recherchant CD28
97432 LA RAVINE DES CABRIS
Plan d'accès

Lien maps : http://urlr.me/RM4dg



BENOIT PAYET PRESTATION FORMATION
SIREN : 847 956 323 - Organisme enregistrée sous le N° 04973229397
N° 6 Route Nationale 97425 LES AVIRONS / 10 Rue des Porcelaine 97441 SAINTE SUZANNE

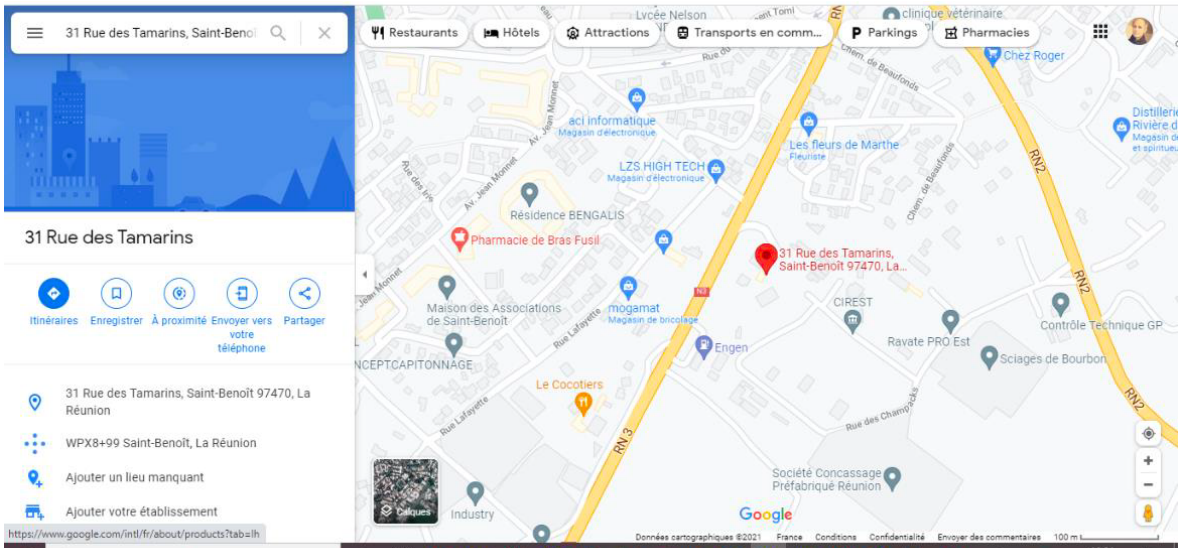
06.93.45.00.55 – benoitpayet.pf@gmail.com - www.bppf.fr

L'adresse du partenaire Est est la suivante :

➤ **ESAT La Confiance**

Alefpa
31 rue des Tamarins
97470 SAINT BENOÎT
Plan d'accès :

Lien maps : http://urlr.me/xcJr3



2. Les prestations proposées

Les salles de formation sont équipées de :

➤ Vidéo projecteur
➤ Téléviseur
➤ Connection wifi
➤ Imprimante
➤ Machine à café
➤ Distributeur d'eau

Le site est accessible aux personnes en situation de handicap et dispose d'un parking.
Les repas sont proposés sur les lieux d'accueil ou peuvent être commandés à proximité.
Je reste disponible pour vous répondre par les différents biais de communication cités plus haut.

BENOIT PAYET PRESTATION FORMATION
SIREN : 847 956 323 - Organisme enregistrée sous le N° 04973229397
N° 6 Route Nationale 97425 LES AVIRONS / 10 Rue des Porcelaine 97441 SAINTE SUZANNE

06.93.45.00.55 – benoitpayet.pf@gmail.com - www.bppf.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE

BPPF est un organisme de formation intervenant dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.
Son numéro de déclaration d'activité d'organisme de formation auprès de la DIECCTE est le : N° 04973229397
Son siège social est : N° 6 Route Nationale 97425 LES AVIRONS 974 LES AVIRONS
Code APE : 8559 A
Coordonnées :

- Tél : 06 93 45 00 55
- Mail : benoitpayet.pf@gmail.com
- Site internet : www.bppf.fr

BPPF conçoit, élabore et dispense des formations sur le secteur Sud et Est de la Réunion.
Le présent règlement a pour visée de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les participants aux formations organisées par BPPF dans l'objectif d'en permettre le bon fonctionnement.
Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :
- Client : toute personne physique qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de BPPF
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation
- Formations interentreprises : les formations proposées par BPPF et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures
- Formation présentielle : formation réalisée en salle
- Organisme de formation : BPPF
- Président : le dirigeant de l'organisme de formation

DISPOSITION GÉNÉRALE

Article 1 – Objet
Conformément aux articles L920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet :
- définir les règles générales et permanentes de fonctionnement de l'organisme de formation
- de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de distanciation sociale de prévention contre le covid 19- de formaliser les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction

CHAMP D'APPLICATION

Article 2 – Personnes concernées
Le présent Règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par BPPF et ce, pour toute la durée de la formation suivie organisée dans le cadre interentreprises en présentiel.
Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 – Lieux de formation
Quel que soit le lieu de formation et dans les locaux mis à disposition par le client s'appliquent conjointement :
- le Règlement intérieur de l'établissement accueillant la formation
- le présent Règlement intérieur.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4 – Règles générales
Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène ainsi que des règles de distanciation sociale de prévention du Covid en vigueur dans les lieux de formation et de pause et de détente.
Toutefois, conformément à l'article R. 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou dans un établissement déjà doté d'un Règlement intérieur en application dans la section VI du chapitre II du titre II du livre 1er du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier Règlement.

A**rticle 5 – Interdiction de fumer et de vapoter**
Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des locaux.

Article 6 – Boissons alcoolisées
Il est interdit aux stagiaires de pénétrer dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 7 – Accident
Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au formateur présent.

Article 8 – Consignes d'incendie
Les consignes d'incendie et notamment le plan de localisation des extincteurs et issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

DISCIPLINE

Article 9 – Horaires de formations
Les horaires de stage en présentiel ou en distanciel (classes virtuelle) sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires sur la convocation à la formation.
- en cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation ainsi que le formateur

Article 10 – Assiduité à la formation
Les stagiaires ont obligation de signer la feuille d'émargement par demi-journée de formation (matin +après-midi).

BENOIT PAYET PRESTATION FORMATION
SIREN : 847 956 323 - Organisme enregistrée sous le N° 04973229397
N° 6 Route Nationale 97425 LES AVIRONS / 10 Rue des Porcelaine 97441 SAINTE SUZANNE

06.93.45.00.55 – benoitpayet.pf@gmail.com - www.bppf.fr

Article 11 – Tenue et comportement
Les stagiaires sont invités à se présenter sur le lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

Article 12 - Information et affichage
La circulation de l'information se fait par affichage sur les panneaux prévus à cet effet.

Article 13 – Usage du matériel
Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite sauf pour le matériel mis à sa disposition à cet effet.
A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 14 – pédagogique documentation
Les contenus et support pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale…) utilisés par BPPF pour assurer les formations ou remis aux stagiaires sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.
Ace titre, le client et le stagiaire s'interdisent de transformer de reproduire tout ou partie de ces documents.

Article 15 – Confidentialité
BPPF, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la formation.

Article 16 – Vol ou endommagement des biens personnels des stagiaires
L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration des objets de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 17 – Sanctions et procédure disciplinaire
Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une mesure de sanction.
Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le Président de l'organisme de formation, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à en mettre en cause la continuité.
Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

BENOIT PAYET PRESTATION FORMATION
SIREN : 847 956 323 - Organisme enregistrée sous le N° 04973229397
N° 6 Route Nationale 97425 LES AVIRONS / 10 Rue des Porcelaine 97441 SAINTE SUZANNE

06.93.45.00.55 – benoitpayet.pf@gmail.com - www.bppf.fr

PUBLICITÉ

Article 18 – Information

Le présent Règlement intérieur contenu dans le livret d'accueil du stagiaire est remis à chaque stagiaire avec sa convocation.

Le Règlement intérieur ainsi que le livret d'accueil sont également disponible sur le site BPPF.

BENOIT PAYET PRESTATION FORMATION
SIREN : 847 956 323 - Organisme enregistrée sous le N° 04973229397
N° 6 Route Nationale 97425 LES AVIRONS / 10 Rue des Porcelaine 97441 SAINTE SUZANNE

06.93.45.00.55 – benoitpayet.pf@gmail.com - www.bppf.fr